

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 3592)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE 8 BIS C

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« doivent y être »

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.